

	<b>PROCEDURE</b>	Mise en œuvre : 2016 Mise à jour : 2023
	Stage d'Initiation à la Recherche (SIR)	

## FACULTE DE PHARMACIE

- Arrêté du 22 MARS 2011 – DFG SP article 7 : « Au cours des deux derniers semestres..... Un stage optionnel de recherche »
- MCC 2015-2016 1.10 STAGES FACULTATIFS

### 1. Principe

Les étudiants de la Faculté de Pharmacie peuvent effectuer un Stage d'Initiation à la Recherche (SIR) d'une **durée de 2 mois** (soit 44 jours).

### 2. Lieu de stage

Le SIR doit se dérouler **dans un laboratoire de recherche contractualisé** (UMR, EA...), préférentiellement au sein de l'Université de Lorraine (UL) et sous la responsabilité d'un Enseignant-Chercheur de la Faculté de Pharmacie.

Pour les laboratoires de l'UL où il n'y a pas d'Enseignants-Chercheurs de la Faculté de Pharmacie de Nancy, ou pour les laboratoires hors UL, **le choix de l'étudiant doit être motivé** et sera examiné par La Commission Recherche avant approbation.

### 3. Convention de stage

Avant d'effectuer un stage, l'étudiant doit demander une convention de stage établie entre **la Faculté de Pharmacie de Nancy et le laboratoire de recherche** susceptible de l'accueillir.

L'imprimé de pré-convention est disponible sur l'ENT (Onglet Composante / Intranet Pharmacie- Etudiants / Stages / SIR) et doit être renseigné dans sa totalité.

L'étudiant remet ensuite la pré-convention stage (au minimum trois semaines avant le début du stage) au service de la scolarité de la Faculté de Pharmacie qui se chargera de procéder à l'établissement de la convention. L'étudiant viendra chercher sa convention, qu'il transmettra au laboratoire de recherche après y avoir apposé sa signature. Il transmettra ensuite la convention au service de la scolarité de la Faculté de Pharmacie qui se chargera du circuit interne des signatures.

En fonction du sujet de stage un membre de la commission recherche sera désigné référent du stagiaire

***La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début du stage.***

#### 4. Référent de la Commission Recherche

Quel que soit le lieu de stage, vous devez avoir un Référent de Stage (ou Référent de la Commission Recherche), pour **assurer le suivi de l'étudiant lors du stage, de la remise du rapport et de la soutenance.**

Le **Référent de la Commission Recherche** ne peut pas être l'Encadrant de Stage ou le Responsable de Stage : il **est extérieur au laboratoire de recherche** où sera effectué le stage.

#### 5. Validation du SIR

A la fin du stage, le SIR doit être validé **par un jury**, suite à l'expertise d'**un rapport de stage** et d'**une soutenance de stage.**

#### 6. Jury de stage

**Le jury est composé a minima de 3 personnes, et devra inclure a minima :**

- Le **Responsable du Stage**
- L'**Encadrant de Stage** (si différent)
- Le **Référent de la Commission Recherche**, garant du bon déroulement du stage et de la soutenance.

#### 7. Rapport de stage

Les consignes détaillées pour la rédaction du rapport de stage sont disponibles sur l'ENT (Onglet Composante / Intranet Pharmacie-Etudiants / Stages / SIR).

Le rapport de stage devra être remis, par l'étudiant, aux différents membres du jury de soutenance **au moins 2 semaines avant la soutenance.**

**Avant dépôt**, le rapport de stage doit être **validé et signé par le Responsable de Stage.**

L'exemplaire de rapport de stage à destination du Référent de la Commission Recherche devra être déposé auprès de la scolarité de la Faculté de Pharmacie qui fera suivre.

#### 8. Soutenance de stage

La soutenance de stage doit avoir lieu **avant la fin de l'année civile et au plus tard au 31 janvier de l'année suivant le stage.**

Le déroulement et le format de la soutenance de stage sont laissés à l'appréciation du Responsable de Stage (pour indication 15 à 20 min de présentation suivies de 15 à 20 min de questions).

A l'issue de la soutenance de stage, **le jury renseigne et complète le rapport de soutenance de stage que l'étudiant aura apporté** (Onglet Composante / Intranet Pharmacie-Etudiants / Stages / SIR).

Ce rapport de soutenance doit être **signé par tous les membres du jury.**

**Le référent de la Commission Recherche** devra faire parvenir le rapport de soutenance au service de la scolarité de la Faculté de Pharmacie, dès la fin de la soutenance.